

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 23 mars 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Monot, M. Chabani

-----



## Délibération n° 08-01 du 23 mars 2023

### ACOMPTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 À L'ASSOCIATION EXÉCUTIVE DE SEINE-SAINT-DENIS TOURISME DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE – AVENANT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 conclue le 19 juillet 2022 avec l'association exécutive Seine-Saint-Denis Tourisme,

Vu la demande de l'association exécutive de l'agence départementale de développement touristique « Seine-Saint-Denis Tourisme »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de verser un acompte de 676 260 euros au titre de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association exécutive de l'agence départementale de développement touristique Seine-Saint-Denis Tourisme ;

- APPROUVE l'avenant à la convention du 19 juillet 2022 entre le Département et l'association exécutive de l'agence départementale de développement touristique Seine-Saint-Denis Tourisme, dont le projet est ci-annexé ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Troussel, Mme Dellac, Mme Saïd-Anzum*

pour l'association exécutive de Seine-Saint-Denis Tourisme - Mme Dellac n'use pas du pouvoir de M. Bedreddine ; M. Blanchet de Mme Lecroq ; Mme Choulet de Mme Paul et Mme Saïd-Anzum de M. Constant

| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*